

# *Le petit journal*

*de Saint-Chels*

[www.saint-chels.fr](http://www.saint-chels.fr)

 [COMMUNE DE SAINT CHELS](#)

[et sur l'appli intramuros pour les smartphones](#)

## Sommaire n° 59 septembre 2022

- Infos conseil municipal
- Infos associations
- Divers
- Agenda



**Caselle ou gariotte Majourals**

« Le petit journal » – Mairie de Saint-Chels - 46160 SAINT-CHELS Adresse internet :  
[mairie.stchels@wanadoo.fr](mailto:mairie.stchels@wanadoo.fr)

**Délibérations :**

## **2 mars 2022**

- Modifications des limites communales entre Marcilhac et Saint-Chels.
- Commercialisation des lots du lotissement du bourg, agence Human Immobilier.
- Avis sur le Programme Local Habitat (PLH) du Grand Figeac.
- Subvention 2022 aux associations :

Adil du Lot : 40,00 €

La route du Célé : 50,00 €

Les Gariottes Cajarc : 50,00 €

Association PEPS Cajarc : 100 €

Enfance Inadaptée Figeac : 20,00 €

Les restaus du cœur Lot : 30,00 €

Le Secours Catholique : 40,00 €

Société chasse Saint-Chels : 60,00 €

- Tarifs location salle des fêtes.

- **14 avril 2022**

- Attribution compensation 2022.
- Vote des taux d'imposition des taxes locales 2022.
- Vente lot n°2 du lotissement du Bourg de Saint-Chels.
- Approbation des comptes de gestion 2021 de la commune et du budget annexe du lotissement du bourg de Saint-Chels.
- Vote du budget principal commune et budget annexe du lotissement du bourg de Saint-Chels 2022.

## **20 mai 2022**

- Vente du lot n° 4 du lotissement du bourg de Saint-Chels.
- Vente du lot n° 3 du lotissement du bourg de Saint-Chels.
- Travaux en régie pour construction cabane de chasse.
- Assurances communales.
- Lotissement du bourg de Saint-Chels, disposition particulière à la vente des lots.
- Participation ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) des communes extérieures au RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de la Vallée du Célé.
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **Le budget communal**

Les comptes définitifs 2021 et le budget 2022 ont été examinés et votés par le conseil municipal du 14 avril 2022.

Pour rappel, le budget d'une commune est scindé en deux sections, une section fonctionnement et une section investissement. La première reprend les recettes de la commune et ses dépenses courantes, l'autre section retrace les investissements faits dans les bâtiments, les réfections lourdes de voirie ... Pour cet exercice un budget spécial a été créé pour isoler les opérations liées au lotissement du fait du régime spécial de TVA dont relève l'opération.

## Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont constituées des impôts et taxes perçues, des dotations accordées par l'état et de ressources diverses telles que loyers ou redevances.

fonctionnement						budget	réalisé	évolution	budget
recettes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2021/2016	2022
impôts et taxes	31 713	32 027	33 655	36 317	37 556	33 454	39 501	8%	34 102
dotations reçues	52 447	52 729	53 171	53 322	57 002	53 611	53 877	1%	53 468
autres produits	23 609	29 794	24 060	25 652	23 524	28 660	42 676	40%	27 600
<b>total</b>	<b>107 769</b>	<b>114 550</b>	<b>110 886</b>	<b>115 291</b>	<b>118 082</b>	<b>115 725</b>	<b>136 054</b>	<b>15%</b>	<b>115 170</b>

Le tableau montre une augmentation de nos recettes sur 5 ans. Il convient de rester néanmoins vigilant car la taxe d'habitation sur les résidences principales va disparaître et être remplacée par une dotation d'état dont nous n'avons pas le détail de l'impact sur notre commune. Par ailleurs, la principale dotation qui nous est allouée est basée en grande partie sur la population résidente dans notre commune, or le nombre d'habitants s'effrite sur les 10 dernières années (-6,6%) mais s'est stabilisé sur les 5 dernières. Enfin, il est vraisemblable que les mesures d'économies budgétaires limiteront l'évolution des dotations par rapport au rythme d'inflation.

Evolution population	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2008	2012	2013	2017	2018	2019
Population municipale	151	149	143	138	139	150	151	147	141	141	141	139

structure des habitations	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019	2019 en %
Ensemble	79	68	87	88	98	116	127	127	100%
dont résidences principales	35	41	49	48	61	66	69	74	58%
dont résidences secondaires et logements occasionnels	6	15	24	38	34	44	52	48	38%
dont logements vacants	38	12	14	2	3	6	6	5	4%

(source INSEE)

Les dépenses de fonctionnement évoluent comme suit :

fonctionnement						budget	réalisé	évolution	budget
dépenses	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2020/2016	2022
	87 227	96 547	101 097	98 662	115 634	217 547	115 634	15%	223 031

Cependant, nos recettes restent supérieures à nos dépenses et permettent de constituer une réserve pour faire face aux imprévus et aux futurs travaux d'entretiens lourds.

### **Fiscalité :**

Dans ce cadre les taux d'imposition pour la part communale restent inchangés.

	<b>Taux 2021</b>	<b>Taux 2022</b>
Taxe d'habitation	7.31%	7.31%
Taxe foncière bâti	8.25%	8.25%
Taxe foncière non bâti	101.70%	101.70%

La seule augmentation résultera de la révision automatique des valeurs locatives par l'administration.

Il est à noter que cette imposition est maintenue à un niveau très bas, grâce aux bénévoles dont les travaux au profit de la commune permettent une économie estimée à 25 % de ces impôts. Encore merci à eux !

### **Voirie :**



L'entretien et la réfection de la voirie municipale est du ressort de la communauté de communes sur base d'un budget reversé par notre commune à Grand Figeac.

Les saignées d'évacuation des eaux pluviales ont été refaites en début

d'année sur l'ensemble du réseau des chemins communaux. Cette opération est nécessaire pour éviter les eaux stagnantes et ainsi préserver le revêtement des chaussées. Si vous avez des saignées proches de chez vous pensez à les nettoyer régulièrement pour en préserver le bon fonctionnement. Elles se bouchent facilement avec les feuilles et les repousses de plantes et d'herbes. Un coup de pelle régulier et tout rentre dans l'ordre !

La réfection complète du chemin du mas de Pezet de la patte d'oie du Mas de Pezet sur les 80m restants ainsi que le chemin des Ouvriés sur les 420 m avant le débouché sur la RD 82 ont été effectués dans le cadre du programme annuel de réfection de la voirie.

Par ailleurs, une limitation à 30 km/h sur le chemin de Barbes à été mise en place et le panneau de limitation à 3,5 t a été avancé pour ne plus être masqué par la haie.

Les bandes stop ont été refaites au Bourg et au Mas de Laborie.

Sur les chemins ruraux à charge de la commune, les travaux ont concerné la coupe des arbres en lisière du chemin de Semberot qui gênaient le passage des engins agricoles. Deux arbres complexes restent à couper et le remblai à renforcer sur les zones fragiles du chemin.

Les saignées ont été refaites sur le chemin de la combe de Giron et le déversoir de la source de Bouyssole a été remis en état pour éviter les ruissellements sur le chemin.

Les équipes de Grand Figeac ont procédé au nettoyage des abords de la mairie, de la RD jusqu'au Bourg, des places et du cimetière ainsi que des abords de la salle des fêtes fin avril pour la célébration du 8 mai, un débroussaillage du chemin de l'Eglise a également été fait début juillet pour l'accessibilité du circuit de Cabrone.

## **Journée Citoyenne :**

Le 11 juin une trentaine de bénévoles ont participé à la traditionnelle journée citoyenne de nettoyage de la salle des fêtes et de ses abords afin d'avoir un lieu propre pour nos manifestations de l'été (Théâtre, Mercatou et Fête votive).

## **Murets :**

Notre commune a accueilli en juillet un camp de scouts originaires de Gaillac. Ils ont campé aux abords de la salle des fêtes et ont participé à remise en état du muret du chemin de l'Eglise. Par cette occasion la croix du croisement avec le chemin du château d'eau a été retrouvée et remise en place.

L'association Patrimoine Environnement et Pierres Sèches a commencé une première phase de remise en état du muret du lotissement du Bourg le long de la RD 82. La réfection totale s'étalera sur plusieurs années.

## **Travaux ENEDIS :**

L'entreprise ENEDIS en charge des lignes électriques a entamé l'enfouissement de la ligne moyenne tension entre le chemin des Placals et la Deille sur le Causse de Cajarc. Les travaux ont débuté en juillet et se terminent actuellement sur le secteur de la Deille. Ils sont réalisés par l'entreprise Périgord TP. Nous sommes intervenus une première fois en juillet pour des reprises sur les travaux exécutés sur notre territoire dont les finitions n'étaient pas acceptables ce qui a donné lieu à des mesures correctives. Nous sommes de nouveau intervenus à la rentrée de

septembre pour d'autres reprises nécessaires, au niveau du chemin des Placals, des accotements de la voie communale de Semberot et des accès aux maisons. Nous suivons car les reprises n'ont été que partiellement faites.

## Communication :

Le site internet de notre commune a été entièrement revisité et a été redéveloppé par les équipes du Centre de Gestion 46 (service de l'état en appui aux collectivités). La maquette a été relue et nécessite quelques corrections. Il devrait être mis en ligne dans les prochaines semaines.

### Résultats des élections présidentielles 1<sup>er</sup> tour du 10 avril 2022

	Saint-Chels	National
Inscrits	151	48 747 876
Votants	118 (78,15 %)	73,69 %
Abstentions	33 (21,85 %)	26,31 %
Blancs	4 (2,65 %)	1,51 %
Nuls	0 (0 %)	0,69 %
Exprimés	114 (75,5 %)	97,8 %
Arthaud Nathalie	1 (0,88 %)	0,56 %
Roussel Fabien	5 (4,39 %)	2,28 %
Macron Emmanuel	40 (35,09 %)	27,84 %
Lassale Jean	12 (10,53 %)	3,31 %
Le Pen Marine	3 (2,63 %)	23,15 %
Zemmour Eric	6 (5,26 %)	7,07 %
Mélenchon Jean-Luc	18 (15,79 %)	21,95 %
Hidalgo Anne	1 (0,88 %)	1,75 %
Jadot Yannick	4 (3,51 %)	4,63 %

Pécresse Valérie	18 (15,79 %)	4,78 %
Poutou Philippe	0	0,77 %
Dupont-Aignan Nicolas	6 (5,26 %)	2,06 %

## Résultats des élections présidentielles 2<sup>e</sup> tour du 24 avril 2022

	Saint-Chels	national
Inscrits	151	48 752 339
Votants	122 (80,79 %)	71,99 %
Abstentions	29 (19,21 %)	28,01 %
Blancs	9 (5,96 %)	4,58 %
Nuls	4 (2,65 %)	1,65 %
Exprimés	109 (72,19 %)	65,76 %
Macron Emmanuel	85 (77,98 %)	58,55 %
Le Pen Marine	24 (22,02 %)	41,45 %

## Résultats élections législatives 1<sup>er</sup> tour du 12 juin 2022

	Saint-Chels	2 <sup>e</sup> Circonscription (Figeac)
Inscrits	154	
Abstentions	49 (31,37 %)	40,65 %
Votants	105 (68,63 %)	59,35 %
Bulletins blancs	3 (2,86 %)	1,91 %
Bulletins nuls	2 (1,02 %)	1,02 %
Exprimés	100	
Astoul Roland	1 (1 %)	0,59 %
Bontemps Louis	16 (16 %)	8,12 %
Lucas Bruno	0	1,08 %
Le Gloanec Armelle	4 (4 %)	12,33 %
Tiegna Huguette	33 (33 %)	23,7 %
Barbier Damiette Frédéric	0	1,62 %
Grossemy Thierry	18 (18 %)	23,73 %

Proença Christophe	20 (20 %)	23,16 %
Millard Alain	1 (1 %)	0,40 %
Forestié Alexis	4 (4 %)	1,43 %
Salauze Stanislas	1 (1 %)	3,19 %
Viau Marie-Michèle	2 (2 %)	0,65 %

## Résultats élections législatives 2<sup>e</sup> tour du 19 juin 2022

	Saint-Chels	2 <sup>e</sup> Circonscription Figeac
Inscrits	153	
Abstentions	50 (32,68 %)	40,74 %
Votants	103 (67,32 %)	59,26 %
Bulletins blancs	6 (3,92 %)	3,32 %
Bulletins nuls	3 (1,96 %)	2,21 %
Exprimés	94 (61,44 %)	55,99 %
Tiegna Huguette	49 (52,13 %)	34,14 %
Grossemy Thierry	24 (25,53 %)	33,80 %
Proença Christophe	21 (22,34 %)	32,06 %

## **Chemin de grande randonnée de pays Rocamadour /Cajarc**

Un projet de chemin de grande randonnée de pays est lancé pour réalisation 2023, ce nouvel itinéraire passera par Saint-Chels.

Il arrivera de Marcilhac par le chemin des dolmens, traversera le bourg, prendra la route des Ouvriés, le chemin des Cartayroux puis direction les Placals et Semberot pour se connecter au chemin de Compostelle.

Le parc Régional, le Grand Figeac et l'association Française des chemins de randonnée chapeautent le projet.

## **Adressage**

Jusqu'ici imposé aux seules communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient désormais obligatoire pour toutes les communes (art. 169 de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022). Le conseil municipal devra procéder à la dénomination des voies, des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits.

Les modalités pratiques de l'opération se mettent en place et nous reviendrons vers vous au fur et à mesure de l'avancement de l'opération

## **PLUI**

La communauté de communes poursuit ses travaux sur le PLUI.

Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable), après plusieurs mois de retard dû à la COVID, est validé. Nous entrerons ensuite dans la phase détaillée par commune.

Des réunions d'élus, par secteurs, se tiendront d'ici la fin d'année pour aboutir début 2023 à un projet commun.

L'objectif de l'Etat est de limiter la dispersion des habitats et de concentrer les possibilités d'urbanisation sur les centres bourgs.

Nous avons déjà connu cette approche avec notre carte communale, mais elle va s'accroître avec pour objectif en 2050 zéro artificialisation des sols ce qui voudra dire qu'à part l'urbanisation des dents creuses en centre bourg et la densification sur les zones déjà construites les possibilités d'extension seront exceptionnelles.

Il y aura des réunions publiques par secteur pour exposer les principes du PADD.

Nous vous tiendrons informés tout au long des travaux, vous pouvez consulter les documents d'avancement sur ce site :

[www.plui-grandfigeac.fr](http://www.plui-grandfigeac.fr).

## **Terrains à bâtir sur le lotissement du bourg.**

La commercialisation des terrains se poursuit 3 terrains font l'objet d'un acte notarié et nous avons de potentiels acquéreurs pour le dernier.

## **Limite de communes**

Le processus est enclenché avec la sous-préfecture, une enquête publique sera diligentée au cours de ce dernier trimestre.

Nous vous tiendrons informés du processus au fil de la procédure.

## **CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole)**

L'AG de la CUMA s'est tenue le vendredi 13 mai, les agriculteurs adhérents se sont retrouvés pour faire le bilan de l'année et c'est également l'occasion d'un moment d'échange professionnel.

Le président Maxime Pradines a exposé le rapport moral et Caroline Barras le rapport financier.

Pour l'année à venir pas d'achat, ni de renouvellement de matériel. Il est envisagé de construire un hangar de stockage du matériel mais la difficulté est de trouver un terrain.

## **Comité des fêtes**

### **Assemblée générale**

Le 9 avril, de nombreux participants ont assisté à l'assemblée générale. Le bureau a présenté les différentes animations prévues pour l'année après deux années où les activités avaient été réduites suite à la crise du

Covid.

## **Fête de l'accordéon**

La 9e fête de l'accordéon, a eu lieu le vendredi 24 avril avec l'orchestre de Mathieu Martinie et les accordéonistes David Firmin, Jean Bernard Loubeyre, Sébastien Castagné, Anaïs Bessières et Didier Pauver.

## **Théâtre**

Le 15, 17, et 19 juillet, les Saint-Chélois sont montés sur les planches, heureux de se retrouver après deux ans d'interruption.

Le public était un peu moins nombreux, certainement due à la COVID et à la canicule, malgré une belle prestation de nos plus petits ainsi que les actrices et acteurs de la pièce en patois et de la grande pièce en français de la deuxième partie de spectacle.

## **Le Mercatou**

Le Mercatou s'est tenu le 3 août, l'après-midi débutait avec la 2<sup>o</sup> étape du salon du livre (la 3<sup>o</sup> étape est prévue à Bédrier avant Noël) avec la présence de 30 auteurs. Poursuivait ensuite le traditionnel repas des producteurs. Une marche nocturne comptant environ 80 participants concluait la journée.

## **Fête votive**

Trois jours de fêtes ont eu lieu cette année, les 27, 28 et 29 août. Le samedi, concours de pétanque, et en soirée le groupe Matronome, suivi du bal disco avec Mood Night. Le dimanche, les amateurs de danse ont pu apprécier l'orchestre de Aldo Féliciano et le lundi, c'est le 30eme couscous royal qui a été servi, dès le lundi matin un grand nombre de bénévoles était là pour la préparation et le soir, c'est environ 500 personnes qui ont pu le déguster.

Merci à tous les bénévoles du comité des fêtes pour ce grand moment de retrouvailles.

## **Moustique tigre**

Le moustique tigre est aujourd'hui implanté et actif dans les 13 départements de la région Occitanie.

Il pique le jour et sa pique est douloureuse. Il peut aussi transmettre dans certaines conditions la dengue, le chikungunya et le zika.

Le moustique qui nous pique est né près de chez nous car près des maisons, il trouve de la nourriture pour les œufs en nous piquant, des endroits pour pondre dans des eaux immobiles, des lieux de repos à l'ombre des arbres. Il se déplace peu (30 à 150 m autour de son lieu de naissance).

### Les bons réflexes à adopter pour éliminer les larves des moustiques :

- Eliminer les endroits où l'eau peut stagner : encombrants, déchets verts.... Les pneus usagés peuvent être remplis de terre.
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleurs ou mettre du sable.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citerne.....) avec un voile moustiquaire ou un tissu.
- Couvrir les piscines hors d'usage.

- Eliminer les lieux de repos des moustiques adultes : tailler et débroussailler les haies, les herbes hautes.
- Elaguer les arbres avant avril.
- Ramasser les fruits tombés et les végétaux.
- Réduire les sources d'humidité.

### Comment se protéger ?

- Porter des vêtements couvrants, amples et clairs.
- Mettre des moustiquaires aux fenêtres, sur les poussettes et landaus.
- Utiliser à l'extérieur des serpentins insecticides. Demander conseil au médecin ou pharmacien pour utiliser des produits anti-moustique sur la peau surtout pour les enfants et les femmes enceintes.
- Si vous partez en voyage, soyez vigilants après le retour d'une zone tropicale, consultez votre médecin en cas de fièvre brutale, de douleurs articulaires ou de courbatures et/ou d'éruption cutanée.

**Vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous ?**

**Signalez-le : [signalement-moustique.anses.fr](http://signalement-moustique.anses.fr)**

Source : ARS

**Infos déchetterie**

Le SYDED et l'association REGAIN (la recyclerie de Ceint-d'eau) ont lancés depuis le début de l'été une collecte mobile pour offrir une seconde vie à des objets destinés à la déchèterie.

Un camion vient tous les mercredis sur le site de Cajarc de 14h à 16h, vous pouvez amener, électroménager, téléphonie, matériel informatique, mobilier, vaisselle, matériel de bricolage. Le tout en état de fonctionnement ou facilement réparable.

Avant de jeter, penser au réemploi, le tout est valorisé et revendu par le chantier d'insertion de l'association Regain.

## **Chasse :**

L'AG de l'association communale de chasse a eu lieu le 5 août 2022. Au cours de la saison 2021-2022, il a été prélevé 32 sangliers, 3 cerfs et 35 chevreuils dont 10 en tirs d'été.

Demande de plans de chasse :

- Cerfs avec les communes de St Martin Labouval, Larnagol et Tour de Faure : 3 bracelets pour Saint-Chels et 1 pour le reste.
- Chevreuils : 40 bracelets dont 13 en tirs d'été.

Directeurs de battue : Delpéch Christian, Flaujac Damien, Masbou Alain, Rougeyroles Christian, Pezet Roland, Bourré Alexandre.

La réserve de chasse reste inchangée chez Jean-Pierre Salgues.

Dates de chasse :

Sanglier : 1<sup>e</sup> battue samedi 17 septembre.

Chevreuil : dimanche 25 septembre (RDV 8h30)

dimanche 8 octobre toute la journée

Cerf : dimanche 16 octobre (RDV 9 h à la cabane)

Lâcher de perdreau gris le dimanche 2 octobre

L'abri pour le dépeçage est en fin de travaux.

Un marquage de certains postes sera fait sur le terrain afin de mieux organiser les battues et de favoriser la sécurité.

En cette période de sécheresse, certains points d'eau ont été nettoyés et réalimentés en eau.

## Pluviométrie



**Pluviométrie Saint-Chels au lieu dit « les Escures »**

**Monsieur Météo : Alain Lupien**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	60	93	115	71	157,5	<b>28</b>	176	93	48	98	44
Février	<b>13</b>	67	102	65	90,5	77	61	43	65	71,5	44
Mars	31,5	95	37	73	120	124	106	<b>28,5</b>	74	20	71
Avril	147	84,5	74	125	104	56,5	48	83	63	<b>36</b>	77
Mai	93	117	74	61	89	106	117	74,5	44	112	<b>37</b>
Juin	59	77	<b>34</b>	82	90	126	63	30,5	89,5	133,5	81
Juillet	19	79	54	13	22,5	57,5	55	40	5,5	68	<b>2,5</b>
Août	49	35	50	109,5	<b>19</b>	49,5	23	56	75	27	26
Septembre	47	70	97	41,5	36	88	<b>3</b>	26	79	189	
Octobre	53	63	<b>20</b>	46	88,5	18,5	56	102	172	38	
Novembre	70	116	88	<b>41</b>	88,5	43	62	150	45	90	
Décembre	94	39	55	<b>14</b>	<b>14</b>	141	88	135	153	152	
<b>Total année</b>	<b>735,5</b>	<b>935,5</b>	<b>800</b>	<b>742</b>	<b>919,5</b>	<b>915</b>	<b>858</b>	<b>861,5</b>	<b>913</b>	<b>1035</b>	<b>382,5</b>

**PRATIQUE :**

## DECHETS

Il est recommandé de bien mettre à plat les cartons, tétra-bricks et de compacter les bouteilles plastiques afin d'éviter le débordement des bacs verts.

**Les gros cartons d'emballage, bidons et autres contenants volumineux doivent être portés à la déchetterie. Aucun dépôt sauvage à proximité des bacs.**

Agissons avec civisme et dans le respect de la propreté de notre village et de l'environnement et le respect des éboueurs.

Merci de laisser ces consignes dans les gîtes à destination des vacanciers.

### **Déchetterie (route de Gréalou à Cajarc)**

**Mardi de 9 à 12 heures**

**Mercredi, jeudi et vendredi de 14 à 18 heures**

**Samedi de 9 à 12 heures**

**Mercredi de 14h à 16h** : Association Regain : Dépôt électroménager

Il est possible de récupérer gratuitement du compost à la déchetterie

### **Ramassage poubelles**

**Marron** : lundi matin toutes les semaines

**Vertes (recyclable) (Bacs verts)** : vendredi tous les 15 jours

### **Cimetière**

Merci de veiller à bien respecter les consignes de tri :

**Bac marron** : végétaux uniquement sans pots plastiques.

**Bac Vert** : plastiques, papiers, cartons objets en ferraille.

**Les pots en terre cuite et compositions contenant plâtre ou ciment sont laissés à proximité des bacs.**

**Horaires d'ouverture de la mairie**

**Mardi de 14 heures à 17 heures et vendredi de 14 h 30 à 18 heures**  
**Téléphone / répondeur : 05 65 40 75 61**

**Bibliothèque :**

**Mardi de 14 heures à 17 heures et vendredi de 14 h 30 à 18 heures**

**Messe : samedi à 18h00 (dates à planifier)**

**ENEDIS urgences dépannage électricité : 09.72.67.50.46**

**SAUR: 05 81 91 35 07**

**Trésor public : Mardi de 9 h à 11 h 30 (maison des services et associations de Cajarc)**

**Salle polyvalente : Tarifs location : 05 65 40 75 61 Mairie**

<b>Pour les Saint-Chélois</b>	<b>Pour l'extérieur</b>
<b>80 € salle+chambre froide</b>	<b>160€ salle+chambre froide+80 €</b>
<b>150 € salle+chambre froide+cuisine</b>	<b>journée supplémentaire</b>
<b>Chambre froide journée : 5€</b>	<b>300 € salle+chambre froide+ cuisine</b>
<b>Cuisine+chambre froide journée : 15€</b>	<b>+150 € journée supplémentaire</b>
	<b>Salle forfait 1 heure en semaine :</b>
	<b>Associations et assimilés : 15 €</b>
	<b>Privés et sociétés : 30 €</b>

**Numéros utiles :**

<b>Gendarmerie : 05 65 40 65 17</b>	<b>Pompiers : 18</b>	<b>SAMU : 15</b>
<b>Médecins Cajarc</b> <b>Dr Cauchetiez : 05 65 3437 13</b> <b>Dr Laporte : 05 65 4076 54</b> <b>Dr Couderc : 05 65 40 62 90</b> <b>Médecin Marcilhac-sur-Célé</b> <b>Dr Dylla Stéphan 07 86 75 26 63</b>	<b>Cabinet Infirmières : place Jacques Chapou : 05 65 50 24 08</b>  <b>Cabinet infirmières : 8, rue des écoles : 05 65 50 25 77</b>	
<b>Kiné :</b> <b>Laurens Cédric : 05 65 34 47 03</b> <b>Traversac David : 05 65 40 66 71</b>	<b>Pharmacie : 05 65 40 65 15</b>	

**Assistante sociale : Drulhes Florianne 05 65 53 48 00**

**Secours Catholique Cajarc : 06 71 11 81 57**

# Calendrier 2022

**Lundi 31 octobre : Halloween.**

**Vendredi 11 novembre : rendez-vous à 10h15 au monument aux morts pour commémorer l'armistice.**

**Samedi 10 décembre 14h30 : Animation Parc « Trions les fossiles »**

**Dimanche 18 décembre : Noel des enfants.**

**Samedi 31 décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre.**

**Dimanche 15 janvier 2023 : Vœux.**

(Sous réserve des conditions sanitaires)



**« Le petit journal » – Bulletin d'information de la commune  
édité par la Mairie de Saint-Chels - 46160 SAINT-CHELS**